

**OFFICE DU BACCALAUREAT**

B.P. 5005 – DAKAR – Fann - Sénégal

Serveur Vocal : 628 05 59

Téléfax (221) 33 864 67 39 - Tél. : 33 824 95 92 - 33 824 65 81

Epreuve du 1^{er} Groupe**ETUDE DE CAS****DOSSIER N°1 : COUTS VARIABLES**

La société industrielle ASSAMEC fabrique et vend un type de Meubles.

A- Elle vous communique les informations suivantes concernant la fabrication au cours de l'année 2008 :

- bois consommés 2,4 kg par Meuble à 2 100 F le kg ;
- main d'œuvre variable de fabrication 18 200 000 F ;
- charges fixes de fabrication 9 200 000 F ;
- commissions sur ventes 3% du chiffre d'affaire ;
- charges fixes de distribution 2 540 000 F.

En 2008, la société a fabriqué 5 000 Meubles et a vendu 3 500 Meubles. Le prix de vente unitaire est de 15 000 F.

TRAVAIL A FAIRE

A-1. Présenter le tableau d'exploitation différentiel.

A-2. Exprimer le résultat Y1 en fonction de X le nombre de Meubles fabriqués et vendus. En déduire :

- le seuil de rentabilité en valeur ;
- la quantité à vendre pour réaliser un bénéfice de 15 000 000 F.

A-3. Exprimer le résultat Y2 en fonction de X, le prix de vente unitaire. En déduire le prix de vente unitaire qu'il faudrait fixer pour atteindre un résultat de 12 500 000 F.

A-4. Déterminer la date du point mort sachant que le chiffre d'affaire est régulier dans les 2 hypothèses :

- 1^{ère} hypothèse : l'entreprise a une activité de 12 mois ;
- 2^{ème} hypothèse : l'entreprise ferme ses portes au mois juin.

A-5. Quelle serait la date du point mort si les ventes se répartissaient comme suit :

- 25% au cours du 1^{er} trimestre ;
- 30% au cours du 2^e trimestre ;
- 35% au cours du 3^e trimestre ;
- 10% au cours du 4^e trimestre.

B- On prévoit pour l'année 2009 :

- une diminution du prix de vente unitaire de 8% ;
- une campagne publicitaire qui permettrait d'augmenter les quantités vendues de 40% ;
- montant frais de publicité 2 000 000 F ;
- une modernisation des ateliers de production permettant de diminuer de 10% les quantités de bois consommées par meuble ;
- les charges fixes de fabrication augmenteraient de 3 500 000 F ;
- une inflation générale du prix unitaire du bois de 4% ;

- les autres données seraient inchangées.

TRAVAIL A FAIRE

- B-1.** Calculer le coût variable puis la marge sur coût variable par Meuble.
- B-2.** Evaluer les nouvelles charges fixes.
- B-3.** Présenter le tableau d'exploitation différentiel.
- B-4.** Déterminer :
 - la marge de sécurité ;
 - l'indice de sécurité.

DOSSIER N°2 : COMPTABILITE BUDGETAIRE

Le chef comptable de la société « DIOR » a élaboré toutes les prévisions pour le 1^{er} trimestre de l'année 2008. A cet effet, la société souhaite connaître l'état prévisionnel de sa trésorerie et met à votre disposition :

Etat prévisionnel des ventes :

- Ventes prévisionnelles en quantités: janvier 1 900 kg, février 1 862 kg et mars 2 090 kg.
- Le prix de vente prévisionnel est de 4 000 F HT le kg mais il faudra prévoir une augmentation de 5% au mois de mars.
- Le règlement s'effectue 40% au comptant, 40% à 30 jours fin de mois et 20% à 60 jours fin de mois.
- Il est envisagé la cession d'un matériel au début du mois de janvier à 800 000 F. L'encaissement de ce prix est prévu au mois de février. L'incidence de la TVA sur cette cession sera supposée négligeable.
- Le 31/12/2007, la société a sollicité un emprunt de 1 000 000 F à la « Banque du BAOL ». Cet emprunt sera viré dans le compte banque de la société au mois de février 2008.

Prévisions d'achats de matières HT :

- Achats janvier 4 000 000 F, achats février 4 100 000 F et achats mars 4 284 000 F.
- Le règlement des achats de matières s'effectue 30% au comptant, 60% à 30 jours fin de mois et 10% à 60 jours fin de mois.

Prévisions des charges diverses :

- 400 000 F HT par mois. Le règlement s'effectue au comptant.

Investissement :

- Il est envisagé d'acquérir un matériel dans le courant du mois de janvier d'un montant HT de 1 500 000, TVA déductible de 18%. Cet investissement doit être payé au mois de février.

Prévisions des charges de personnels :

- Le montant brut des salaires de personnel par mois : 1 200 000 F ;
- Le montant des retenues salariales est égal à environ 17% du salaire brut ;
- Les charges patronales représentent 32% du salaire brut ;
- Les retenues salariales et les charges patronales sont réglées le 15 du mois suivant le paiement des salaires, lequel s'effectue le 28 de chaque mois.

Autres informations :

- Les créances clients fin décembre s'élèvent à 3 648 000 F. Ces créances seront payées 40% au mois de janvier et le reste au mois de février ;
- Les dettes fournisseurs fin décembre s'élèvent à 3 221 400 F. Le règlement s'effectue comme suit : 60% janvier et 40% février ;
- Dettes fiscales et sociales : le montant de ce poste est composé des éléments suivants :
 - Retenues sur salaires du mois de décembre : 204 000 F ;
 - Charges patronales sur salaires: 384 000 F ;
 - De la TVA due du mois de décembre : 153 500 F.

Le versement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 500 000 F s'effectue le 15 mars.

La société est assujettie à la TVA au taux de 18%. La TVA due est payée le 15 du mois suivant sa liquidation.

TRAVAIL A FAIRE

A l'aide de tableaux, présenter :

- 1- le budget des ventes et des encaissements correspondants du 1^{er} trimestre ;
- 2- le budget des achats et des décaissements correspondants du 1^{er} trimestre ;
- 3- le budget de la TVA du 1^{er} trimestre ;
- 4- le budget général des décaissements ;
- 5- le budget récapitulatif de trésorerie du 1^{er} trimestre sachant que la trésorerie de la société au 31/12/2007 est de 600 000 F.

DOSSIER N°3 : COMPTABILITE DES SOCIETES

La SA SANDOCK extrait de sa balance, au 31/12/N-1 :

1011	Capital souscrit, non appelé		30 000 000
1013	Capital souscrit, appelé, versé, non amorti		270 000 000
109	Actionnaire, capital souscrit, non appelé	30 000 000	
111	Réserve légale		20 000 000
1181	Réserve facultative		10 000 000
121	Report à Nouveau créiteur		5 000 000
4616	Associés, versements anticipés		15 000 000

Le capital social souscrit en N-2 comprend :

- des actions en nature d'une valeur de 180 000 000 F ;
- des actions en numéraire libérées de moitié par virement bancaire ; toutefois, l'actionnaire Alpha ayant souscrit intégralement en numéraire, s'est totalement libéré ;
- le nombre total d'actions est de 15 000.

Le 3^{ème} quart a été appelé et libéré par virement bancaire le 1/4/N-1.

1^{er} TRAVAIL A FAIRE

- 1-1. Calculer le montant du capital social et la valeur nominale de l'action.
- 1-2. Retrouver le nombre d'actions de Alpha.
- 1-3. Reconstituer les écritures d'appel et de libération du 3^{ème} quart.

2^e TRAVAIL A FAIRE

Le 1/1/N, le 4^{ème} quart est appelé et libéré par virement bancaire.

Le 2/1/N, convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour une augmentation du capital de 100 000 000 F par apport en numéraire dans les conditions suivantes :

- la valeur réelle de l'action avant augmentation est représentée par la valeur mathématique intrinsèque compte tenu d'une plus-value latente de 40 000 000 F ;
- la valeur théorique du droit de souscription (ds) est de 625 F.

- 2-1. Calculer le nombre d'actions nouvelles émises.
- 2-2. Calculer le prix d'émission d'une action nouvelle.
- 2-3. Passer au journal de la SA, les écritures constatant l'augmentation en supposant une libération du minimum légal par virement bancaire.
- 2-4. Préciser, quel prix d'émission permet d'avoir un droit souscription (ds) nul.
- 2-5. Préciser quel prix d'émission permet d'avoir une prime d'émission nulle.
- 2-6. Quelle est la relation entre droit de souscription et prime d'émission ?

DOSSIER N°4 : COMPTABILITE GENERALE**I- AMORTISSEMENTS**

Le tableau ci-dessous présente le détail du compte 2411 -Matériel Industriel.

Désignation	Coût d'acquisition	Amortissements		Dates	
		Durée	Mode	acquisition	Mise en service
Fraiseuse	10 000 000 HT	10 ans	linéaire	01/06/2000	01/07/2000
Raboteuse	23 600 000 TTC	8 ans	linéaire	01/09/2004	01/10/2004
Acompte sur commande rectifieuse	1 180 000 TTC			01/04/2008	

- L'entreprise a droit à la déduction intégrale (100%) de TVA au taux de 18% ;
- Le comptable de l'entreprise a enregistré en TTC l'acquisition de la Raboteuse ainsi que l'acompte de la Rectifieuse ;
- La Fraiseuse est cédée le 21/12/2008 au prix de 1 770 000 F, aucune écriture n'est passée à cette date.

TRAVAIL A FAIRE

- 1- Régulariser au 31/12/2008, l'acquisition de la raboteuse ainsi que les amortissements antérieurs pratiqués.
- 2- Régulariser au 31/12/2008 l'acompte versé sur commande de la Rectifieuse.
- 3- Calculer le résultat sur cession de la Fraiseuse.
- 4- Passer les écritures de cession et de régularisation nécessaires au 31/12/2008.

II- REGULARISATIONS DIVERSES

- La consommation d'électricité du mois de décembre est estimée à 200 000 HTVA récupérable à 100% ;
- Une prime d'assurance annuelle a été réglée le 01/10/2008 pour 360 000 F CFA ;
- Le client Alpha qui doit 600 000 F HTVA 18% est insolvable ;
- Le client Béta qui doit 1 800 000 F HTVA 18% ne pourra régler probablement que 60%.

TRAVAIL A FAIRE

Passer les écritures nécessaires au 31/12/2008,